



**Conseil Municipal
de la commune de Clermont l'Hérault**

**Séance du mercredi 4 octobre 2023 à 18h
Salle Georges Brassens**

Conseillers Municipaux en exercice : **29**

Conseillers Municipaux présents ou représentés : **29**

Date de la convocation :
28 septembre 2023

**Délibération n° DCM23-10-04P20
Ressources humaines – Recrutement et
rémunération des agents recenseurs**

Le quorum est atteint.

Présents :

M. Gérard Bessière, Maire, Président de la séance,
M. Jean-Marie Sabatier, M. Georges Elnecave, Mme Michelle Guibal, M. Jean François Faustin, Mme Elisabeth Blanquet et Mme Véronique Delorme, Adjoints,

M. Georges Bélart, Mme Corinne Gonzalez, Mme Joëlle Mouchoux, Mme Hélène Cinési, M. Michaël Deltour, M. Jean Garcia, Mme Claude Blaho-Poncé, M. Franck Rugani, Mme Claudine Soulairac, M. Laurent Dô et M. Michel Vullierme, Conseillers municipaux,

Absents :

Mme Isabelle Le Goff, M. Jean-Luc Barral, M. Jean-Jacques Pinet, Mme Louise Jaber, Mme Catherine Klein, M. Patrick Javourey, Mme Rosemay Crémieux, M. Stéphane Garcia, Mme Marie Passieux, Mme Paquita Médiani et M. Salvador Ruiz

Procurations :

Mme Isabelle Le Goff à Mme Michèle Guibal
M. Jean-Luc Barral à M. Gérard Bessière
M. Jean-Jacques Pinet à M. Georges Bélart
Mme Catherine Klein à M. Jean-Marie Sabatier
Mme Louise Jaber à Mme Joëlle Mouchoux
M. Patrick Javourey à Mme Elisabeth Blanquet
Mme Rosemay Crémieux à Mme Corinne Gonzalez
M. Stéphane Garcia à Mme Hélène Cinési
Mme Paquita Médiani à Mme Claude Blaho-Poncé
Mme Marie Passieux à M. Franck Rugani
M. Salvador Ruiz à Mme Claudine Soulairac

Rapporteur : Mme Joëlle Mouchoux

La commune de Clermont l'Hérault doit procéder au recensement général de sa population en 2024, conformément au calendrier établi par la réglementation en vigueur.

Les opérations de recensement seront menées en partenariat avec l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE) et se dérouleront de la façon suivante :

- formation des agents recenseurs en deux sessions de quatre heures au début du mois de janvier,
- tournée de reconnaissance sur 3 jours (affichage et distribution de l'information aux habitants, relevé de l'ensemble des adresses du district) soit environ une semaine entre les deux sessions de formation,

- distribution, collecte et classement des imprimés de recensement sur la période du 18 janvier au 17 février 2024 inclus, le classement pouvant se prolonger de quelques jours au-delà de cette date.

Il convient de recruter le personnel nécessaire à la couverture de ce besoin occasionnel pour la période de début janvier à fin février.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal la création de 22 emplois contractuels, référencés sur le grade d'adjoint administratif, qui seront pourvus sous réserve de l'affectation aux opérations de recensement d'agents déjà en poste dans la Commune.

Il est précisé que la rémunération des agents recenseurs donnera lieu à paiement des cotisations sociales selon les modalités en vigueur et sera calculée comme suit :

- Séances de formation et tournée de reconnaissance : rémunération afférente à l'indice majoré 361 pour une durée de travail comprise entre 28 et 35 heures,
- Distribution, collecte et classement des imprimés à raison de 1,90 € net par feuille de logement, 1,00 € net par bulletin individuel rempli, et une majoration de 0.50 € net par déclaration internet pour chaque logement recensé, un forfait de 6,00 € pour usage du téléphone personnel et un forfait déplacement déterminé en fonction du secteur recensé.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de se prononcer sur ces propositions,
- de dire que le tableau des emplois sera modifié en conséquence,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes et pièces relatifs à ce dossier.

Cette proposition a été présentée en Commission « Ressources et moyens » le 20 septembre 2023 et a reçu l'avis favorable unanime du Comité Social Territorial réuni le 21 septembre 2023.

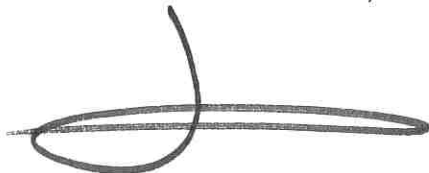
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE les propositions,

DIT que le tableau des emplois sera modifié en conséquence,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous actes et pièces relatifs à ce dossier.

Secrétaire de séance,



Michaël DELTOUR

Maire et président de séance,



Gérard BESSIERE